



Au cœur du Jura, découvrez le plus grand et le plus vieux chêne d'Europe

CHÂTILLON (JU)



Châtillon, septembre 2022

Bulletin municipal N°08 - 2022

Communications officielles de la municipalité de Châtillon

ASSEMBLÉE COMMUNALE EXTRAORDINAIRE JEUDI 27 OCTOBRE 2022 À 20H00, SALLE COMMUNALE ROUTE DE COURRENDLIN 3

Ordre du jour

1. Procès-verbal de la dernière assemblée ;
2. Prendre connaissance et approuver le nouveau règlement relatif à l'approvisionnement en eau potable de la Commune municipale de Châtillon, ainsi que son règlement tarifaire ;
3. Prendre connaissance et approuver le nouveau règlement relatif à l'évacuation et au traitement des eaux de la Commune municipale de Châtillon, ainsi que son règlement tarifaire ;
4. Prendre connaissance du décompte final du projet de rénovation du bâtiment scolaire et consolider le crédit.

Les règlements mentionnés aux points 2 et 3 de l'ordre du jour sont déposés 20 jours avant et 20 jours après l'assemblée communale au secrétariat communal où ils peuvent être consultés. Les éventuelles oppositions, dûment motivées, seront adressées durant le dépôt public au secrétariat communal.

Le procès-verbal de la dernière assemblée communale peut être consulté au Secrétariat communal et sur le site internet de la commune.

SÉANCE D'INFORMATION MARDI 4 OCTOBRE 2022 À 20H00, SALLE COMMUNALE ROUTE DE COURRENDLIN 3

Les nouveaux règlements des eaux déposés subissent une importante réforme. Afin d'anticiper l'assemblée communale du 27 octobre et répondre à vos questions, le conseil communal organise une séance d'information pour vous présenter ces nouveaux règlements et les tarifs y relatifs. La présentation sera faite en collaboration avec M. Thierry Chofat du bureau SD Ingénierie.

Ceux-ci sont déjà consultables sur le site de la commune ou au secrétariat.

Dans le même temps, une information sera communiquée au sujet du centre de collecte des déchets valorisables (CCV Prés Roses) par M. Grégoire Moinin du bureau CSD Ingénieurs.

ÉLECTIONS COMMUNALES DU 23 OCTOBRE PROCHAIN

Président des assemblées

Au terme du dépôt des listes, aucune candidature n'a été déposée. Il s'agit donc d'une élection libre. Chaque électeur dispose d'un suffrage qu'il peut donner à la personne de son choix.

Sont éligible comme président des assemblées, les Suisses jouissant du droit de vote dans la commune ainsi que les étrangers ayant l'exercice de droits civils et politique.

Maire

Au terme du dépôt des listes, une seule candidature a été déposée. M. Silvio Mittempergher est ainsi élu tacitement comme maire pour la législature 2023 - 2027.

Conseil communal

Au terme du dépôt des listes, 5 candidatures ont été déposées pour 4 sièges. Les candidats sont :

- M. Gilliotte Lionel
- M. Seuret Alain
- M. Domont Sébastien
- M. Frund Richard
- M. Rossé Joseph, sortant

En cas de ballottage (2^{ème} tour), un second scrutin aura lieu **le dimanche 13 novembre 2022**. Les actes de candidature pour ce 2^{ème} tour devront être déposés jusqu'au mercredi 26 octobre à 12h. Ne peuvent faire acte de candidature que les personnes qui se sont présentées au premier tour et ayant obtenu au minimum 5% de suffrages.

AGENDA 2022

- **THÉÂTRE joué par la Cie à Voir Châtillon**
Je 13 – ve 14 – sa 15 et di 16 octobre 2022
Je 20 – ve 21 et sa 22 octobre 2022